Blandouet-Saint Jean

Bulletin communal

n°3

19
20

Répertoire Electoral Unique

Le dépôt de la demande d'inscription est recevable à tout moment.
Trois options possibles (article R5 du code électoral) :
- déposé en personne ou
- adressé par courrier, au moyen du formulaire agréé CERFA accompagné des pièces, ou
- présenté par un tiers dûment mandaté (procuration obligatoire - mandat écrit)
- démarche en ligne **servicepublic.fr** *(s'agissant des demandes déposées dans le cadre de la télé procédure accompagnée des pièces justificatives, elles sont enregistrées dans le REU et mises à disposition des communes en vue de leur instruction.)*

Vous pouvez vous inscrire jusqu'au 7 février 2020 (6ème vendredi avant le scrutin)

Pour rappel les élections municipales se dérouleront le 15 et 22 mars 2020

Deux agents et un coordonnateur communal sont désignés pour effectuer le recensement. **Séverine DATY** sera notre coordonnatrice communale.

Recensement militaire

Les jeunes garçons et filles âgés de **16 ans,** doivent se recenser à la mairie avec le livret de famille, carte d'identité ainsi qu'un justificatif de domicile datant de moins de 3 mois.
Une attestation de recensement leur sera remise, elle est indispensable pour établir un dossier de candidature à un examen ou concours, permis de conduire ou conduite accompagnée.

Nouveaux habitants

Vous venez d'emménager dans notre commune, nous vous souhaitons la bienvenue. Vous êtes invités à vous présenter en Mairie avec une pièce d'identité ou un livret de famille pour vous faire connaître.

DAE à Blandouet

Un défibrillateur est un appareil destiné à rétablir un rythme cardiaque normal en envoyant un choc électrique, sa généralisation sur tout le territoire est en cours. **Les défibrillateurs actuels sont entièrement automatiques, également appelés DEA** : ce défibrillateur procède lui-même au choc électrique externe sans l'intervention de la main de l'homme, il donne la marche à suivre et prévient par une voix sonore qu'il ne faut pas toucher la victime avant de déclencher le choc. Pour information, la loi n° 2018-527 du 28 juin 2018 impose aux ERP (Etablissement Recevant du Public) de s'équiper d'un défibrillateur cardiaque automatisé externe visible et facile d'accès (DAE) C'est ainsi qu'après l'installation d'un DAE à la mairie de St Jean sur Erve, puis sur la place Adam Becker à Blandouet, L'achat d'un troisième poste de DAE est en cours à la salle des fêtes de St Jean sur Erve car sa capacité d'accueil est supérieure à 100 places assises.Une formation des personnes volontaires est toujours attendue... ***Petit rappel, il est absolument nécessaire de sensibiliser un maximum de personnes « aux premiers secours », cette formation de base se termine toujours par l'exercice du DAE. Il faut s'adresser en mairie...***

Jean Claude DORIZON

Quelques informations utiles pour vos démarches administratives

PIÈCES DEMANDÉES	A QUI S'ADRESSER	PIÈCES À FOURNIR	COÛT
CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ Suite au changement de cette démarche administrative, le délai est beaucoup plus long qu'habituellement.	Les cartes d'identité ne sont plus réalisées en mairie, vous devez vous rendre dans les communes ayant le même dispositif que les passeports biométriques (Bonchamps Les Laval, Laval, Mayenne, Evron, Ernée...).	Avant de vous déplacer, prendre contact avec la mairie afin de vous munir de tous les documents nécessaires. **La carte d'identité à portée de clic !** Il est désormais possible d'effectuer une pré-demande de carte d'identité en ligne sur le site de l'agence nationale des titres sécurisés HTtp://predemande-cni.ants.gouv.fr/. Une fois les renseignements complétés et le numéro de pré-demande noté, il suffit de se présenter muni des pièces justificatives dans une mairie équipée d'une borne biométrique afin de finaliser la demande.	GRATUITE ou payante si non-arrivée à échéance ou égarée 25 €
PASSEPORT Prévoir un délai de 2 à 3 semaines	Lieu d'établissement le plus proche : Mairie d'Évron	• 2 photos (identiques et récentes) • 1 justificatif de domicile (facture EDF, téléphone...) • copie intégrale acte de naissance en original • ancien passeport (si renouvellement) • carte d'identité	Timbres fiscaux Adulte : 86 € de 15 à 18 ans : 42 € Moins de 15 ans : 17 €
EXTRAIT D'ACTE DE NAISSANCE	À la mairie du lieu de naissance	Indiquer sur demande écrite : noms, prénoms, date de naissance du demandeur et des parents. Présenter sa carte d'identité si vous êtes sur place	1 enveloppe timbrée pour le retour
EXTRAIT D'ACTE DE MARIAGE	À la mairie du lieu de mariage	Indiquer sur demande écrite : noms, prénoms, date de mariage, Livret de famille sur place	1 enveloppe timbrée pour le retour
EXTRAIT D'ACTE DE DÉCÈS	À la mairie du lieu de décès	Indiquer sur la demande écrite : noms, prénoms, date du décès	1 enveloppe timbrée pour le retour
DUPLICATA DE LIVRET DE FAMILLE	À la mairie du mariage ou du domicile	Imprimé à compléter à la mairie	GRATUIT

Mentions légales Directeur de publication : Claude Derouard - Dépôt légal : 30 novembre 2019 - Création en Coëvrons : www.studio-sauvage.fr - 02 43 01 42 67

Sommaire

Vie de la commune

4

Environnement

8

Bon à savoir

9

Vie des associations

14

Comptes rendus du conseil municipal

18

État civil

BLANDOUET

Naissances :

BORDERE Baudouin : 06/11/2018

JULIEN Zoé : 01/08/2019

LEFEUVRE Kimberley : 16/02/2019

Décès :

DENIS Yvonne : 09/06/2019

NEDELEC Marie-Louise : 27/04/2019

Mariage :

LEFEUVRE Cyril et DUBOIS Jennifer : 17/08/2019

SAINT JEAN SUR ERVE

Naissances :

BOUMENAD Mélina : 25/07/2019

CHOISNET Maïly : 20/01/2019

Décès :

VANNIER Annick : 27/09/2019

FEURPRIER Tahinasoa : 08/08/2019

Mariage :

DIALLO Julien et BRUNET Marine : 27/07/2019

HENSEN Joseph et LELEIVAI Malia : 13/04/2019

BORDEAU Benjamin
et MARCEAU Hortense : 02/03/2019

Le mot du maire

Je veux commencer par vous souhaiter des vœux de bonne santé, bonheur et réussite à chacun de vous.

L'année 2020 va vous donner le choix d'élire une nouvelle équipe municipale pour gérer notre commune de Blandouet-Saint Jean, et pour y conduire des projets d'envergures différentes.

La transformation de l'ancienne cantine en une petite salle des associations route de Saint Pierre, et celle du barrage de Launay sur l'Erve à proximité du plan d'eau de Saint Jean sont déjà programmées.

Les travaux de la fibre optique suivent leur cours. Il est difficile d'avancer une date précise pour son arrivée, qui dépend beaucoup des travaux d'élagages effectués en temps, et convenablement par chacun d'entre nous.

Je rappelle qu'il faut tailler à un intervalle d'au moins 1 mètre entre le haut de la haie et de la ligne téléphonique.

Le P.L.U.I. va également toucher à sa fin, suite à l'enquête publique réalisée dans toutes les communes de la 3C, et notamment le 12 octobre dernier à la mairie de Saint Jean.

Je tiens à vous rappeler l'importance de l'adressage tant pour la poste et la distribution du courrier, que pour faciliter l'intervention des secours.

Merci donc de bien mettre en évidence les numéros qui vous ont été attribués l'an dernier.

À partir du mois d'octobre 2019, suite au départ en retraite d'Eliane Mézerette, secrétaire, 2 permanences ont été mises en place à la mairie de Blandouet, soit le mardi de 13h30 à 16h45 et le jeudi de 9h00 à 12h00. Elles seront effectuées par Séverine Daty, et Aurélie Dufour, toutes deux secrétaires de la mairie de Saint Jean.

Je tiens à remercier tous nos bénévoles pour le travail important réalisé dans divers domaines. Je souhaite que la convivialité et l'énergie continuent dans nos clubs des aînés, nos comités des fêtes et toutes nos associations, qui font la vie et l'animation dans nos villages.

Le maire
Claude DEROUARD

Nouveaux drapeaux

C'est fait... De nouveaux drapeaux (Français et Européen) sont posés sur un support tout neuf en fronton de la mairie de Saint Jean sur Erve.... Ce sera fait bientôt à Blandouet, avec idem un changement de support car ce drapeau n'a de cesse avec le vent de se frotter sur le mur (ce qui accélère son usure...).

Liste des assistantes maternelles

Géraldine DEROUIN - La Noë - SAINT JEAN - Tél. : **02 43 90 28 24** / **06 74 11 45 55**

Marie DESERT - 38, rue Nationale - SAINT JEAN - Tél. : **02 43 98 75 53** / **06 15 06 46 48**

Magali LACAULT - 2, le pré du Pont - BLANDOUET - Tél. : **09 67 79 61 14** / **07 77 70 73 21**

Départ à la retraite de la secrétaire de mairie de Blandouet

Plusieurs temps forts ont eu lieu pour ***célébrer le départ en retraite d'Eliane Mezerette, notre secrétaire de mairie de Blandouet*** *pour la remercier de sa présence et la qualité de son travail : un repas au restaurant de l'Erve à Saint Jean le jeudi 19 septembre 2019 avec maires et adjoints et un autre repas avec le Club de la Verte Charnie à Blandouet le jeudi 26 septembre, suivi d'un pot de départ salle Perrine Dugué en fin d'après-midi,*
En remerciement, Eliane nous a fait parvenir le lendemain de son départ, ce courriel: « Monsieur le maire, Mesdames, Messieurs, je vous remercie pour vos messages de sympathie et les cadeaux offerts à l'occasion de mon départ en retraite... ». ***On lui souhaite de bons moments dans cette nouvelle vie qui sera nul n'en doute : « très occupée... ».***

Artisans - Commerçants

SAINT JEAN			
BEAUQUESME Aurélie	Somatopathe	6 rue des Lavandières	**06 18 40 24 83**
CUMA DE LA VALLÉE DE L'ERVE	Location de matériels agricoles	Maxime SERGENT	**06 73 16 31 88**
DU HAUT DES CIMES (DELANGLE Fabrice)	Arboriste - Grimpeur	Le Pré Neuf	**02 43 37 10 16**
ELEVAGE Ker LA LAMAS & ALPAGAS	Vente de laine	Le Coudray	**06 41 66 10 12**
ETA DEROUIN Jacky	Travaux agricoles	La Noë	**02 43 90 28 24**
GENESLAY Samuel	Ebéniste	La Cogeaisière	**02 43 90 28 42**
GOBIN Olivier	Travaux de terrassement	La Giroudière	**02 43 69 88 78**
HARAS DE LOVA	Pension de chevaux	La Paillardière	**02 53 22 82 50**
HUAULT Alain	Expert Conseil Espaces Verts	Le Petit Montauron	**06 60 14 42 60**
HUAULT Pépinières	Pépiniériste	Le petit montauron	**02 43 90 27 61**
JOPATISS	Artiste Pâtissier	La Maçonnerie	**06 27 83 95 24**
LEMAITRE TRANSPORTS	Transport marchandises	La Marionnerie	**02 43 90 28 45**
LEROYER Sébastien et Karine	Restaurant de l'Erve	14 rue nationale	**02 43 68 93 02**
MAUJEAN Tania et Laurent	Chambres d'hôtes	La Paneterie	**02 43 69 10 29**
MAUJEAN Yann	Préparateur physique - Posturologue	La Paneterie	**06 83 40 36 47**
SARL ATP 3T (TATIN Frères)	Terrassement et travaux agricoles	Le Grand Montauron	**06 12 34 69 77**
SARL GLASSIER JOEL	Travaux agricoles	Route de St Pierre	**02 43 90 26 82**
SARL LEMAITRE James	Travaux agricoles et Travaux Publics	La Marionnerie	**02 43 90 28 45**
TATIN Alexis	Electricité - Chauffage - Plomberie	Le Grand Montauron	**06 18 29 29 15**
BLANDOUET			
BAUDRY Séverine	Portraits, atelier peinture	Le Pré du Bourg	**pinceau.crayon@free.fr**
CHARLOT Guy	Boucher - Charcutier - Traiteur	Évron	**02 53 22 88 40**
CUMA DE BLANDOUET	Location de matériels agricoles	Stéphane CHAUVEAU	**06 71 04 84 62**
LA VALLÉE	Gîte rural	La Vallée	**02 43 67 09 07**
LE RUCHOT	Gîte de groupe	Les Maisons neuves	**06 95 87 94 15**

Épicerie & dépôt de pain au Restaurant de l'Erve

Horaires d'ouvertures :
tous les jours de 8h à 11h30 et de 14h à 19h,
lundi et mercredi de 8h30 à 11h45.

Pains spéciaux & pâtisseries à commander à l'avance
au 02 43 68 93 02

Travaux sur l'Erve et au plan d'eau

Nous avons reçu au conseil municipal du 26 septembre 2019, Xavier Seigneret, technicien rivière au SbeMS (Syndicat de Bassin entre Mayenne et Sarthe).

Lors de cette réunion, un power-point de présentation des études faites par le bureau d'études Hydro Concept, a été fait pour les ouvrages sur la rivière de l'Erve et du plan d'eau de Saint Jean sur Erve. Après l'état des lieux, dit-il, *nous en sommes désormais à la deuxième phase : étude des solutions envisagées. Il s'agit de :*

- *l'établissement de plans de l'existant et des modifications envisagées*
- *la répartition hydraulique et descriptif des aménagements*
- *le descriptif des travaux envisagés (plans et photos)*
- *le chiffrage financier détaillé*

Un rappel des différentes réglementations a été faite à l'aide de tableaux en prenant en compte le classement actuel du cours d'eau de l'Erve et de celui du plan d'eau (loi LEMA de 2006). Sont pris en compte : les catégories piscicoles, les espaces remarquables (zones Natura 2000, Znieff, sites inscrits ou classés), et les usages.

Les études hydrologiques ont été présentées, mois par mois sur les années précédentes.

Une présentation des plans d'ouvrages a été faite accompagnée de photos à chacun des quatre points sur l'Erve (voir photos). De même, après étude, des aménagements du plan d'eau sont envisagés (en particulier désenvasement), en ayant pour objectifs : la restauration de la continuité écologique (libre circulation des poissons et des sédiments) sur l'ensemble du site avec une répartition des écoulements entre le bras de décharge et le bief à 50/50.

L'étude prévoit les aménagements près du plan d'eau :
- la modification du déversoir, remplacement par une rampe en enrochement pour la circulation du poisson
- la réfection des « bajoyers » en pierres (vues)
- l'enlèvement de l'ensemble des parties métalliques.

Mais aussi ceux présents en aval du bourg et sur le bras de l'ancien Moulin. Ces aménagements présentés sont consultables en mairie (plans détaillés et photos). Un panneau d'information sera prochainement posé sur le site. Pour terminer un chiffrage financier a été fait pour l'Erve et pour le plan d'eau. Ce chiffrage fait apparaître les différentes aides possibles sur chaque opération de travaux. C'est le Syndicat de bassin qui en sera le Maître d'ouvrage.
Le conseil ayant donné un avis globalement favorable, des ajustements seront réalisés dans ce projet, ces travaux devraient commencer dès l'été 2020.

Repas du CCAS

Dimanche 06 octobre, 56 aînés accompagnés de quelques membres de leurs familles ont pris part au traditionnel déjeuner du CCAS en réponse à l'invitation de Claude DEROUARD et de Solange SCHLEGEL, maire et maire déléguée de la commune de Blandouet-Saint Jean. Avant le repas, les deux élus ont rappelé le souvenir des personnes décédées au cours de l'année précédente. Le déjeuner préparé par le restaurateur–traiteur de Saint Jean servi à la salle socioculturelle et apprécié de tous, s'est poursuivi par quelques animations.

Salle socioculturelle

Vin d'honneur, réunion ..... **85 €**
(comprend la salle, la cuisine et les verres)
Concours de cartes, Théâtre, Arbre de Noël, Bal... **115 €**
(comprend la salle, la cuisine et les verres)
Mariage ou Repas ..... **210 €**
(comprend la salle et la cuisine) couverts non compris
Lendemain de location ..... **50 €**
Chauffage 1er jour de location ..... **45 €**
Chauffage 2ème jour et suivant ..... **22 €**
(sera facturé impérativement pour toute location du 1er octobre au 30 avril)
Acompte (pour toutes les locations) ..... **85 €**
Ménage à l'heure (si la salle n'est pas propre) ..... **30 €**
Location tables et bancs champêtres ..... **3 €**
(1 table + 2 bancs / week-end)

Salle Perrine Dugué

Vin d'honneur ..... **45 €**
Location journée (fin 22h) : ..... **130 €**
Location week-end : ..... **170 €**
Supplément chauffage du 1/10 au 30/04 : ..... **30 €**
Facturation supplément pour ménage non fait : ..... **50 €**

Salle Roger Melot (plan d'eau)

Période estivale ..... **50 €**

Renseignements et réservations à la mairie.

Ateliers créatifs

Depuis le début d'année scolaire, des ateliers créatifs ont été créés pour remplacer les TAP qui n'ont pas été reconduits cette année. Ces ateliers créatifs se sont déroulés sur 3 mercredis, le 25 septembre, le 6 novembre et le 4 décembre. Ils peuvent être reconduits tout au long de l'année s'il y a une demande de la part des parents et des enfants. Ces ateliers se dérouleront le mercredi de 9h à 14h, sous la surveillance de Mmes Valérie Amiard et Stéphanie Boul, les enfants qui le souhaitent peuvent amener leur pique-nique. Différents ateliers sont proposés aux enfants. **Les inscriptions se font par internet à l'adresse suivante : ateliers.creatifs53@gmail.com**, nous accueillons les enfants de 4 à 10 ans et 12 enfants maximum.

Valérie AMIARD et Stéphanie BOUL

École Victor Hugo

Qui dit nouvelle année, dit nouveaux projets...

L'école est plus dynamique que jamais, et l'équipe enseignante propose de nombreuses nouveautés au sein de l'établissement scolaire. Nous comptons en cette rentrée 34 élèves dans les 2 classes de Mélanie Bluteau-Welter et Anatole Boulay. On y propose une pédagogie active qui met en avant la coopération et le bien-être des élèves.

Les élèves peuvent désormais emprunter des livres toutes les semaines dans leur nouvelle bibliothèque afin de pouvoir lire à la maison (périodiques, documentaires, albums, romans...). **Ils ont également la chance de pouvoir profiter d'un potager** pour leur travail en sciences, mais également pour pouvoir déguster des légumes frais à la cantine.

Durant le mois d'octobre, une sortie a eu lieu à Sainte-Suzanne ; le matin à la caserne de pompiers, afin de commencer à apprendre à porter secours ; et l'après-midi au château pour travailler sur le Moyen-Âge. Nous irons également un autre jour au cinéma d'Evron afin de voir le film Pachamama.

Enfin, durant le mois de juin, les élèves de CE-CM feront un voyage scolaire de **5 jours à thématique « Environnement et Patrimoine »** près de Tours. Les élèves de maternelle feront pendant ce temps une découverte sur les poneys.

L'APE de l'école Victor Hugo

La mission de l'Association des Parents d'Elèves est de récolter des fonds pour aider au financement des sorties scolaires des enfants de l'école Victor Hugo. Au cours de l'année 2019/2020, **nous organiserons un marché de Noël le samedi 7 décembre 2019**, diverses ventes (biscuits bijoux, sapins de Noël...) ainsi qu'une **opération de recyclage de papier** (prospectus, journaux, revues...) à laquelle **tous les habitants de Blandouet-St Jean sont invités à participer**. L'APE c'est la convivialité, le partage, la générosité et la bonne humeur. N'hésitez pas à vous joindre à nous, en tant que bénévole ou en tant que « donateur » pour que nos enfants puissent s'épanouir et faire de belles découvertes aux côtés de leurs enseignants.

Au cours de l'année 2019, certains membres de l'APE, épaulés par quelques conseillers municipaux ont également œuvré pour l'avenir de notre école, notamment par la création d'une plaquette de présentation de l'école et de la vie péri-scolaire. Il est important de veiller au maintien de nos deux classes. Nos enfants ont la chance d'évoluer dans une école à taille humaine, avec des enseignants passionnés, dans un environnement exceptionnel (structure récente, cantine de qualité, jardin pédagogique, etc...). Ensemble, sachons reconnaître ces bienfaits, les valoriser et les perpétuer.

Le bureau de l'APE Victor Hugo est constitué par : Emilie Loyant (Présidente), Elodie Faucheux (Vice-présidente en charge de la communication), Nadège Geneslay (Secrétaire), Géraldine Leclerc (Trésorière) et Gwenaëlle Robino (Vice-trésorière).

Nous remercions chaleureusement tous les membres et les bénévoles qui permettent à l'association d'exister. Merci à la municipalité pour son soutien.

Médiathèque Jacques Robert

Un moment fort, le bus MUMO sur le parking devant la médiathèque (nov 2019). L'équipe du musée itinérant s'est arrêtée à Vaiges pour présenter son exposition d'art contemporain et organiser des initiations pour tous.

Les séances de jeux de la médiathèque se sont multipliées autour des Soirées Familles Rurales, des énigmes à tout va du Qui, Quoi, Où ? des parcours numériques pour tout-petits. Les familles étaient au rendez-vous pour jouer en équipe. Les parents-enfants se sont aussi retrouvés aux ateliers créatifs des vacances scolaires.

Arrivée de Stéphane Cahoreau ; Fort de son expérience à la médiathèque Michel Nicolas (Evron), **Stéphane Cahoreau devient le référent de la médiathèque à Vaiges.** Arrivé en juin 2019, il est heureux de vous accueillir épaulé de l'équipe de bénévoles présents depuis de nombreuses années.

A la médiathèque Jacques Robert, vous pouvez vous installer pour consulter la presse, feuilleter des livres avec vos enfants, vous connectez à internet en libre accès, emprunter des livres, des DVD, des liseuses à votre domicile. Ce sont près de 10 000 documents présents et plus de 90 000 disponibles à la réservation sur le réseau des médiathèques.

Chantier 2020 : La médiathèque Jacques Robert se modernise et s'équipe d'une borne automatique pour réaliser les prêts et les retours de documents. Munis de votre carte de lecteur, vous effectuerez vos emprunts de documents en libre accès. ***Notre équipe sera présente pour vous accompagner !***

Horaires d'ouverture de la médiathèque :

Mardi 15h-18h30 - Mercredi 9h-12h30 et 15h-18h30
Jeudi 15h-18h30 - Vendredi 15h-18h30
Samedi 9h-12h

Route de la Bazouge - 53480 Vaiges
Tél. **02 43 90 43 63**
mediatheque-vaiges@coevrons.fr

Adhésion annuelle : 12,50 € / foyer

Brochure des animations disponible à l'accueil :
« Programme du réseau des médiathèques des Coëvrons »

Site des médiathèques des Coëvrons : www.lecture.coevrons.fr

Espace jeunes 11-18 ans

Le foyer des jeunes de Blandouet est ouvert depuis 4 ans et a accueilli un vendredi sur 2 en soirée les jeunes de Blandouet et St Jean. Les soirées ont été encadrées par une animatrice Sophie Aycard du service jeunesse de la 3 C et ont permis aux jeunes de cuisiner, diner ensemble, jouer, discuter.

En période d'hiver, l'activité s'est déroulée dans la salle communale chauffée et à la belle saison, tous se retrouvaient dans le petit local du plan d'eau.

Depuis septembre, de nouveaux jeunes se sont inscrits, mais nous apprenons que l'animatrice prend sa retraite et à ce jour, nous ne savons pas si elle sera remplacée sur cette activité.

Pour tout renseignement, contacter le service jeunesse de la 3C.

Aménagements des cimetières

Grâce à Lucie (stagiaire à la mairie), nous avons pu faire, après plusieurs réunions avec les élus des deux communes historiques, un gros travail de recherches concernant les lois et règlementations en matière d'inhumations, un nouveau règlement de cimetière valable pour les deux sites : Saint Jean sur Erve et Blandouet.

Dans ce texte, **les règles générales de fonctionnement, d'accès et d'utilisation sont redéfinies**. Il y est décrit :
- **la localisation des sépultures** et la destination des personnes décédées
- **la délivrance d'une concession**
- **l'ouverture du cimetière** au public et les comportements requis
- **la circulation des personnes** et des véhicules et l'accès à l'eau

De même y sont décrits les opérations funéraires-**inhumations et exhumations**-ainsi que l'ossuaire, les sépultures en terrain commun ou concédé. Pour terminer : les sites cinéraires, les cavurnes, le jardin du souvenir et les travaux d'entretien nécessaires à ces lieux. **Pour toute demande concernant l'un ou l'autre de ces domaines, il faut s'adresser en mairie.**

Une pensée chaleureuse à toutes les personnes qui nous ont précédées sur le territoire de notre commune, présentes désormais dans l'un ou l'autre des deux cimetières.

Frelon asiatique

Il y a quelques années, **le frelon asiatique** a débarqué en Europe. Depuis, il est classé comme espèce invasive... Il se nourrit de fruits et surtout d'insectes, dont les abeilles. Le problème, c'est que ces dernières **n'ont développé aucun système/réflexe de défense face à ce prédateur**. Sans intervention humaine, le frelon asiatique est donc libre de faire ce que bon lui semble, il était depuis 2014 en grande expansion.

C'est ainsi que nombre de départements se sont mobilisés **contre la prolifération de cet envahisseur**... En Mayenne le **FDGDON**, en lien avec les différents territoires a formé des référents dont le rôle est dans chaque commune : de constater et d'authentifier, d'analyser et d'expertiser l'endroit en vue d'une intervention d'un spécialiste afin d'organiser la lutte contre **ce frelon asiatique** Pour information, voici une décision du bureau communautaire des Coëvrons : « nous vous informons que la poursuite de la prise en charge financière de la destruction des nids aura lieu jusqu'en fin 2018 » En tant que référent, j'ai reçu quatre demandes sur la commune l'an dernier (dont deux traitées par moi seul - nid en création). A ce jour en 2019 aucune sollicitation... **Est-ce à cause de l'arrêt de la prise en charge ?** Toujours est-il que je n'ai pas vu un seul frelon asiatique cette année, par contre j'ai constaté la présence de nombreux frelons européens communs. Plus gros que le frelon asiatique, ce frelon commun semble se défendre désormais contre l'espèce envahissante.

En hiver, les nids de frelons asiatiques sont, pour la grande majorité tous vides. Il faudra attendre la période propice de piègeage des reines en mars l'an prochain.

Merci de vous adresser en mairie pour tout signalement à faire.

Jean Claude Dorizon

FDGDON de la Mayenne

ANALYSER • EXPERTISER • EXPÉRIMENTER • SURVEILLER • CONSEILLER • LUTTER

La Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles (FDGDON) de la Mayenne a pour mission de lutter contre les rongeurs, les taupes, les chenilles urticantes, les plantes envahissantes et les frelons asiatiques.

Pour plus d'infos : FDGDON 53
17 Bd des Manouvriers - Zone artisanale - 53180 Changé
Tél. 02 43 56 12 40
accueil@fdgdon53.fr - www.fdgdon53.fr

Collecte gratuite des essaims d'abeilles

Si vous ne connaissez pas d'apiculteur pour les recueillir, contactez **l'association Abeilles Mayennaises :**

Yves TANGUY :
02 43 67 04 85
ou **06 18 22 55 30**
Les essaims collectés par l'association sont destinés aux ruchers-école.

Horaires déchetterie Chammes

> du 1er octobre au 31 mars
lundi, mercredi, jeudi, vendredi de 13h30 / 17h
samedi de 9h / 12h et de 13h30 / 17h
> du 1er avril au 30 septembre fermeture à 18h

Dépôt non autorisé

Un dépôt sauvage est un dépôt de déchets non autorisé, résultant d'apports clandestins de déchets dangereux ou non dangereux, abandonnés par des particuliers ou des professionnels.
Le fait de déposer, d'abandonner, de jeter ou de déverser en un lieu public ou privé, à l'extérieur des contenants désignés à cet effet par l'autorité administrative compétente est considéré comme un dépôt sauvage.

Ces infractions sont passibles de 1.500 € d'amende et d'une peine complémentaire de confiscation du véhicule ayant servi à commettre le dépôt.

Espace Info Energie

Porté par l'association Synergies, l'Espace Info Energie *répond à toutes les questions liées à l'efficacité énergétique des logements, à la protection de l'environnement et aborde les aides financières.*
Tous les mardis de 9h à 12h sur rendez-vous
Tél : 02 52 46 00 00

SoliHa - Solidaires pour l'Habitat

La Fédération SOLIHA vous accompagne dans vos démarches d'aide au logement. Propriétaire, Locataire, Copropriétaire trouvez l'aide dont vous avez besoin ...
Permanence le 2ème mardi de chaque mois de 9h à 12h espace coëvrons - sur rendez-vous
Tél : 02 43 91 19 91

Fibre optique

L'an passé, je vous avais donné des informations générales quant à l'arrivée de la fibre optique en Mayenne pour 110 000 prises.

Le 4 avril 2018, nous avons reçu en mairie une présentation générale de ce projet « Mayenne Fibre » à destination de tous les élus du département. Le principe va fonctionner sur la base des équipements comme suit : 46 NRO (Noeud de Raccordement Optique), puis 305 points de mutualisation avant d'arriver aux 20 000 points de branchement vers les 110 000 prises.

Ce projet a nécessité une nouvelle politique d'adressage définie par la BAN (Base d'Adressage Nationale). Cette BAN doit vérifier qu'à chaque local d'habitation ou d'entreprise est attribué un numéro et un nom de voirie normalisé. L'objectif est de permettre tous les raccordements « fibre optique », mais aussi de repérer des difficultés dans le repérage des habitations pour les services de secours ou la localisation GPS (livraisons), et ce en particulier lors de fusion de communes (apparitions de doublons du type : Bafforière et Baforière deux fermes portant le même nom avec une orthographe différente).

L'élagage est nécessaire pour les réseaux de fibre optique en aérien (en lieu et place des anciennes lignes téléphoniques). Qui doit élaguer ? La loi Chaissaigne 2016 répond qu'il appartient aux propriétaires publics ou privés de le faire en respectant une absence de végétation à minima de un mètre en hauteur et de 50 centimètre en largeur du fil.

La ***Newsletter Mayenne fibre*** nous donne des précisions quant à l'avancement.

• La première question est : quand pourrais-je bénéficier de la fibre optique ? Une réponse générale est faite : avant la fin de 2021 ; cependant il est possible de faire un test d'éligibilité sur l'adresse : www.mayenne-fibre.fr. En cas de non réponse, il se peut que le relevé de l'adressage nouveau au sein de la BAN n'a pas encore été fait...

• Le planning prévisionnel nous inscrit avec l'entreprise de la SPIE pour le sud des Coëvrons. En ce qui concerne notre commune, l'installation a commencé avec la pose indispensable des armoires « fibre » à Blandouet et à Saint Jean sur Erve.

Jean Claude Dorizon

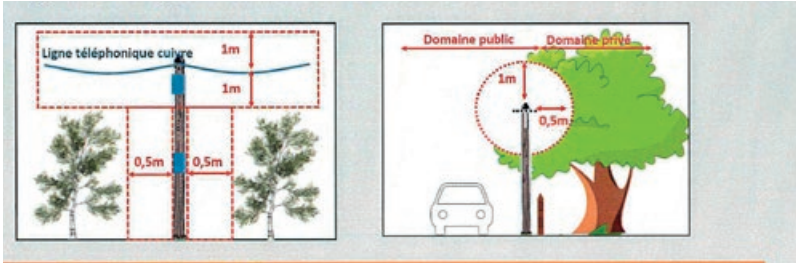

Principe global d'un réseau fibre

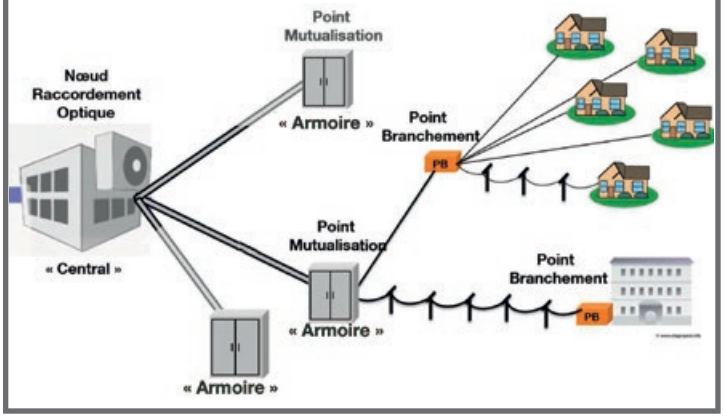

PLUi «pensons ensemble notre territoire de demain»

Le territoire des Coëvrons a lancé l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi), afin de permettre aux 31 communes du territoire des Coëvrons (avec les communes nouvelles) de bénéficier d'un document unique organisant l'urbanisme du territoire en encadrant la construction et les rénovations des bâtiments. C'est le cabinet Citadia-Conseil d'Angers qui est chargé de faire avancer les études en lien avec les différentes commissions d'élus du territoire.

Equilibre, rayonnement et qualité de vie dans notre territoire rural sont les maîtres-mots de ce PLUi. **Le slogan : « pensons ensemble notre territoire de demain ».** Qu'est-ce qu'un PLUi ? C'est un document de planification urbaine régissant le cadre du développement et de l'aménagement du territoire dans un souci de développement durable. Il permet de prévoir les besoins du territoire en termes d'emplois, de logements, de services, d'équipements, etc. Il est valable 10 ans. Il détermine les droits à construire applicables à chaque parcelle et fixe les normes réglementaires de construction suivant la nature de la zone (site naturel, espace agricole, zone urbaine à dominante d'activité économique, résidentielle, etc.). Il porte un projet global et équilibré pour le territoire en mettant en cohérence les politiques publiques du logement, des transports et déplacements, de l'action économique, de l'environnement, en cohérence avec le SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale).

Son élaboration depuis quatre ans :

- **2016 :** début des débats par diagnostic et enjeux du territoire
- **2017 :** élaboration d'une stratégie : projet d'aménagement et de développement durable (PADD)
- **2018 :** finalisation et écritures du dossier
- **2018-2019 :** consultation des partenaires et des habitants (enquête publique)

Ainsi ce PLUi sera comme annoncé, validé (ou non) avant le 31 décembre 2019. Il sera alors exécutoire pour les 10 ans à venir.

Jean Claude Dorizon

RESO'AP

L'accompagnement avec un grand A
ACCOMPAGNEMENT & SOLIDARITÉ
Les bénévoles de Réso'Ap vous proposent de vous accompagner dans vos déplacements.

Se rendre chez le médecin, le dentiste, le pharmacien, faire les courses, discuter, prendre un café, aller chez le coiffeur, se déplacer à Pôle emploi...

Contact : 02 43 39 44 49
Du lundi au vendredi :
8h30 / 12h - 14h / 17h
Mail : contact@resoap.fr

L'accompagnement véhiculé hors domicile après inscription auprès de l'association (dossier à compléter)

ÉTAPE 1 :
- vous contactez Résop'Ap 48 heures minimum avant
- réso'Ap contacte le bénévole disponible sur le secteur
- réso'Ap vous indique le nom du bénévole

ÉTAPE 2 :
- le bénévole réalise l'accompagnement et vous fait signer le document à souche
- il adresse le double du docuement à Réso'Ap pour obtenir le remboursement des frais kilométriques

ÉTAPE 3 :
- Réso'Ap vous adresse la facture
- Réso'Ap rembourse le bénévole des frais kilométriques engagés

Adhésion annuelle : 5 €
Participation forfaitaire : 0.50 € / km
Forfait minimum de 5 €

Bruits de voisinages

En matière de bruits, nous avons tous... des droits et des devoirs. Avec un peu d'attention, de savoir-vivre, nous améliorerons ensemble notre qualité de vie.

La MDA (Maison Départementale de l'Autonomie)

La Maison Départementale de l'Autonomie, guichet unique d'accueil et d'information de proximité, pour les personnes en situation de perte d'autonomie liée à l'âge ou au handicap ainsi qu'aux acteurs du territoire, facilite les démarches. Il s'agit d'offrir aux usagers un suivi personnalisé et adapté à la situation de chacune d'eux. Elle est présente sur l'ensemble du département en s'appuyant sur un réseau de 12 antennes territoriales.

RENSEIGNEMENTS : Tél : 02 43 677 577 - mda@lamayenne.fr

Accueil sans rendez-vous
CHATEAU-GONTIER : Mercredi, jeudi et vendredi 9h - 12h / 13h30 - 17h
LAVAL : Du lundi au jeudi : 9h -1 2h / 13h30 -17h et vendredi 9h - 16h
MAYENNE : Mercredi, jeudi et vendredi : 9h - 12h / 13h30 - 17h

Portage des repas

Les repas sont préparés par un professionnel de la restauration avec l'appui d'un nutritionniste, ils sont fabriqués à partir de produits frais. L'ensemble des repas est conditionné en barquettes, à usage unique, portant la date limite de consommation. Les repas, allant de 1 à 7 par semaine, sont librement composés par le bénéficiaire. ***Le repas est livré à domicile (possibilité de réductions fiscales et de prise en charge partielle par la caisse de retraite ou la mutuelle, selon conditions)***

RENSEIGNEMENTS :
Communauté de communes des Coëvrons
2 Avenue Raoul Vadepied
53600 CHÂTRES LA FORET
Tél : 02 43 66 32 00

Ouverture d'une permanence de la MSAP à la Maison des Solidarités de Sainte Suzanne

Une permanence MSAP se tiendra chaque mercredi, de 9h45 à 12h15, à la Maison des Solidarités, 6 bis Rue du petit Rocher **(sans rendez-vous)**.
Une animatrice de la Communauté de communes des Coëvrons accompagnera les usagers dans leurs démarches administratives de la vie quotidienne relevant de plusieurs administrations ou organismes publics : **CPAM, CARSAT, CAF, MSA, Pôle emploi, Direction des Finances Publics, préfecture...**

Accueil de jour personnes âgées

L'accueil de jour de l'hôpital d'Évron consiste à recevoir pour une ou plusieurs journées par semaine des **personnes âgées souffrant de troubles de la mémoire, de maladie d'Alzheimer ou maladies apparentées,** vivant à domicile. Le service fonctionne du lundi au vendredi de 10h à 16h30. Le transport des personnes est possible.

RENSEIGNEMENTS :
Hôpital d'Évron - BP 0209
4, rue de la Libération - 53600 Évron
Tél : **02 43 66 65 19**
Mail : accueildejour@hopitallocal-evron.fr

France Alzheimer

Notre association a décidé d'être au plus près aujourd'hui de toutes les communes et aussi de la plupart des familles qui sont concernées par la maladie d'Alzheimer ou une maladie apparentée, car avec l'avancée en âge, le nombre de malades ne cesse de progresser.

Nos actions se sont de plus en plus élargies :

- **Envers les aidants** avec des groupes de paroles chaque mois, des séances de relaxation, des formations pour les proches afin d'améliorer le bien-être et le confort de vie à domicile, ces temps se déroulent à Mayenne, Laval et Château-Gontier, des réunions des familles dans chaque EPCI
- **Envers les malades** avec des propositions d'activités d'entretien de la mémoire, des habilités et de la parole chaque semaine à Mayenne, Laval et Château-Gontier Bazouges, les quatre séances mensuelles sont animées par des professionnels de l'animation, art-thérapeutes, musicothérapeutes et accompagnées par les bénévoles de l'association
- **Envers le couple** aidants-aidé avec des cafés mémoire chaque mois à Mayenne, Laval et Château-Gontier, des haltes relais où des activités sont proposées à l'aidant et à l'aidé pour maintenir les liens et la relation, actuellement à Laval une fois par mois
- Un atelier chant choral, des séances d'activités physiques

UDAF 53 Union Départementale des Associations Familiales de la Mayenne

Les permanences :

ACCUEIL DES FAMILLES / DÉFENSE DU CONSOMMATEUR :
Accueil du public afin de l'aider à résoudre tous les problèmes de la vie quotidienne (litiges de consommation...)
Tél. 02 43 49 52 50
- Le 1er lundi de chaque mois - Contact : Anne-Laure GOUBAUD
MAIRIE d'Évron - De 9h30 à 11h30 -**Tél. 02 43 01 78 03**

SANTÉ
Permanence d'informations des usagers du système de santé
Tél. 02 43 66 51 33

AIDE AUX TUTEURS FAMILIAUX
- 3ème jeudi du mois de 9h à 12h - Palais de justice de Laval
- 1er lundi du mois, Mairie Annexe de Château-Gontier Bazouges de 13h30 à 16h.
Tél. 02 43 52 52 57

AIDE AUX AIDANTS
Le mercredi à la Maison Départementale de l'Autonomie (MDA), de 14h à 16h.
Tél. 02 43 67 75 77

PARENTALITÉ
Permanence téléphonique du Service Parentalité
Tél. 02 43 49 52 89

Toutes vos demandes peuvent être également adressées par courriel à : **udaf53@udaf53.unaf.fr** *ou sur notre site internet :* **www.udaf53.fr**

UDAF DE LA MAYENNE
26 rue des Drs Calmette et Guérin - CS 11009
53010 LAVAL CEDEX

Relais d'Assistants Maternels des Coëvrons

Pour vous, parents et futurs parents

- **Informations et conseils** sur l'ensemble des modes d'accueil des jeunes enfants existant sur le territoire (accueil individuel et collectif)
- **Information** selon vos besoins de gardes
- **Renseignements** sur les aides accordées par la CAF et la MSA
- **Accompagnement** dans votre fonction d'employeur
- **Lieu d'échanges** et de rencontres

Pour les enfants jusqu'à 3 ans

- Matinées rencontres sous la présence bienveillante de leur assistant maternel et ou de leurs parents
- Les enfants peuvent jouer, expérimenter, créer, s'éveiller et grandir tout en rencontrant l'autre avec des règles de vie partagées et communes.

Pour vous, professionnels de la Petite Enfance

- Informations sur les conditions d'accès et d'exercices des métiers de la petite enfance et sur les différentes aides
- Information générale en matière de droit du travail et redirection vers les interlocuteurs privilégiés pour les questions spécifiques
- Espace de médiation ouvert aux parents et aux assistants maternels
- Soutien et accompagnement dans votre pratique quotidienne grâce aux différents temps de rencontres proposés

Tél : 02 43 66 32 00 - ram@coevrons.fr
Sur RDV à Evron, Bais, Montsûrs ou Sainte-Suzanne
En ligne sur www.coevrons.fr

Blandouet-Saint Jean

Saint Jean : 2538 ha
465 habitants
Blandouet : 1133 ha
198 habitants

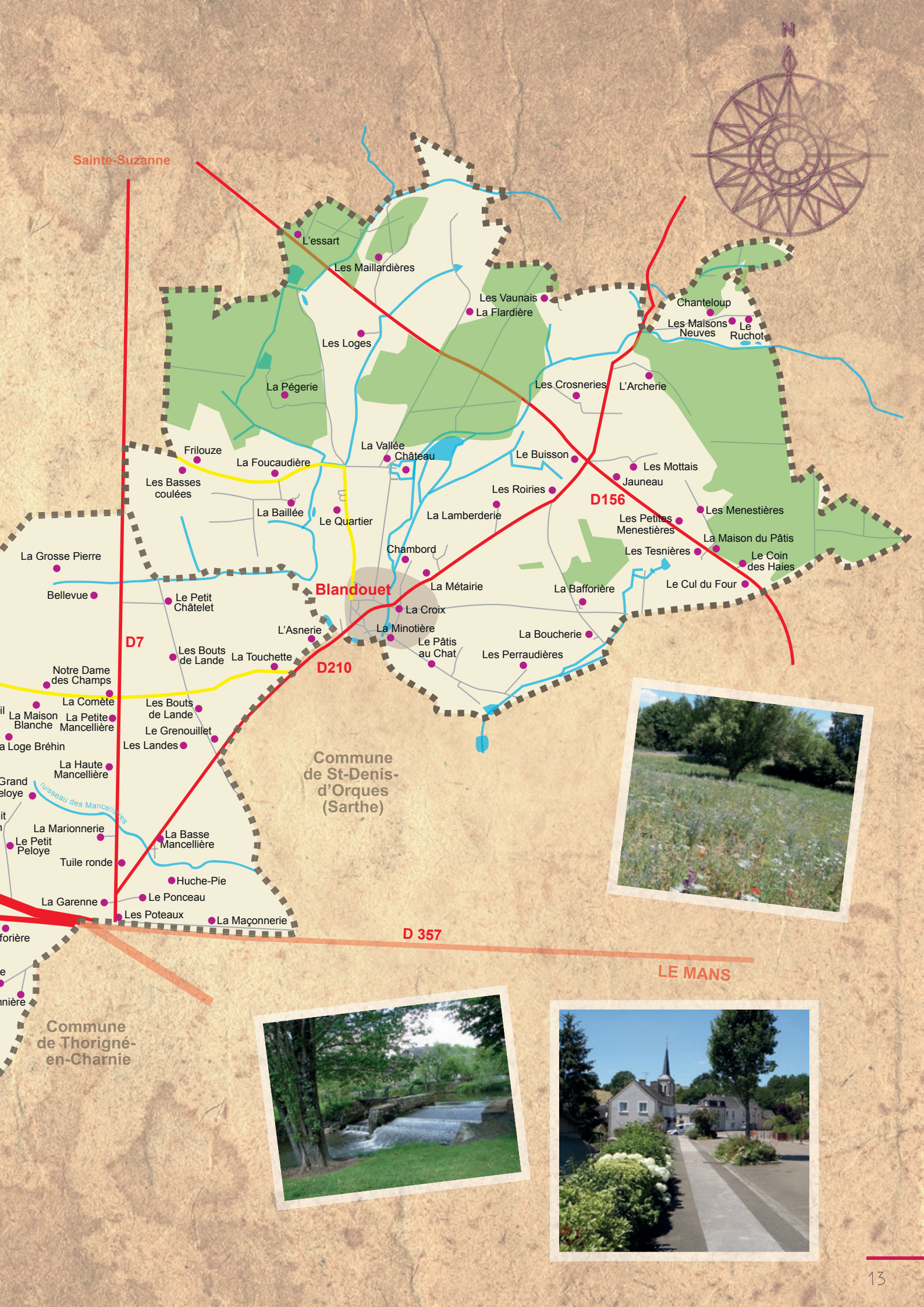
N
Sainte-Suzanne
L'essart
Les Maillardières
Les Vaunais
La Flardière
Chanteloup
Les Maisons Neuves
Le Ruchot
Les Loges
La Pégerie
Les Crosneries
L'Archerie
Frilouze
La Foucaudière
La Vallée
Château
Le Buisson
Les Mottais
Jauneau
Les Basses coulées
Les Roiries
D156
La Baillée
Le Quartier
La Lamberderie
Les Menestières
Les Petites Menestières
La Maison du Pâtis
Chambord
Les Tesnières
Le Coin des Haies
La Grosse Pierre
Blandouet
La Métairie
La Bafforière
Le Cul du Four
Bellevue
Le Petit Châtelet
La Croix
L'Asnerie
La Minotière
La Boucherie
D7
Le Pâtis au Chat
Les Perraudières
Les Bouts de Lande
La Touchette
D210
Notre Dame des Champs
La Comète
Les Bouts de Lande
La Maison Blanche
La Petite Mancellière
Le Grenouillet
Les Landes
Commune de St-Denis-d'Orques (Sarthe)
La Haute Mancellière
La Marionnerie
La Basse Mancellière
Le Petit Peloye
Tuile ronde
Huche-Pie
La Garenne
Le Ponceau
Les Poteaux
La Maçonnerie
D 357
LE MANS
Commune de Thorigné-en-Charnie

AFN de Saint Jean sur Erve

Avec la paix retrouvée après ces années de conflits, honorée par de nombreuses familles, en 2018 année du centenaire merci à vous tous petits et grands pour votre présence devant nos monuments aux morts. D'avoir été là pour vous souvenir, pour vous remémorer le sacrifice de ces milliers de jeunes ayant perdu la vie pour notre devenir. Que la paix soit le fruit de notre travail quotidien pour notre bonheur à tous.

Le Président,
Jean-Paul CHAUVEAU

AFN de Blandouet

Témoignage du 75e anniversaire de la Libération de Blandouet vécue par Bernard Clairet de Blandouet.*(10/09/2019)*

J'avais à peine 10 ans, j'habitais le hameau des Crosneries, route de Viviers. Par mesure de sécurité et avec l'accord du voisin, ma mère fit creuser une tranchée dans les règles de l'art, travail effectué par les 3 employés du site. ***Dans l'après-midi du 7 août 1944, par hasard, accompagné de mon frère, aux environs de 15h sur les collines de Chanteloup, des salves de tirs aériens à basse altitude surgissent. Les balles sifflaient dans les arbres devant nos yeux, suivies d'un bruit d'enfer.*** *C'était l'avion de chasse allemand qui avait attaqué un avion de reconnaissance américain. Celui-ci avait repris un peu de hauteur,* ***mais trop tard, une balle avait atteint le réservoir d'essence qui mit le feu à l'appareil****, le tout en quelques minutes. Puis nous avons observé une boule noire sortir de l'avion qui tomba dans une lande de l'Essart. Quand au parachute, ballotté par un léger coup de vent, il tomba dans un arbre au Bouquet à 200 m du château de Saint Nicolas.* ***Une chaîne de solidarité entre voisins fit le nécessaire pour lui sauver la vie****. Il s'appelait* ***« Lieutenant William Banks ».***

Prisonniers allemands en août 1944.

Après avoir vécu une belle frayeur nous décidions de rentrer à la maison. Cependant une radio locale, qui n'était plus sous contrôle de la police allemande, annonçait aux habitants de Sainte-Suzanne que la nuit du 7 au 8 août risquait d'être meurtrière. Nous avons passé la nuit dans la tranchée comme de juste, nous n'avons pas dormi, des bruits d'avions bombardiers se dirigeaient vers Le Mans et au passage ils avaient largués 3 bombes au cœur de Blandouet ***(une entre Le Quartier, ferme située à 500m du bourg et le château de La Vallée, une autre entre La Sèchettière, sur le ruisseau des Coulereaux et la Minotière, sur le Treulon, une dernière entre La Métairie et La Lamberderie, à 100m des bâtiments)****.*

Pour terminer la nuit, des coups de canon résonnaient aux environs de Vaiges.

Tôt le 8 août aux environs de 9h, on commençait à entendre les bruits qui venaient de la route de Sainte-Suzanne. C'était les Américains, mais ils avançaient à une vitesse très lente. Les 3 employés s'étaient donné rendez-vous à la maison et demandaient l'autorisation pour que les 2 enfants les accompagnent. Ma mère était très réticente, mais elle finit par accepter. ***Il était 10h, nous voilà partis mais bien inconscients du risque que l'on prenait****. Arrivés à 50m du carrefour, le premier char fut stoppé,* ***une fusillade allemande éclate****. Transis de peur, on se plaque au bitume. Les Américains n'avaient pas riposté, ne voyant pas d'obstacles. Au bout de quelques minutes, on voit un soldat allemand avancer avec un fanion blanc au bout de son fusil.* ***Georges Ausselin, le plus ancien des 3 employés nous dit : « On peut avancer, ils se rendent »****. La reddition des armes était commencée. Dix-neuf soldats allemands étaient camouflés dans un chemin de terre très ombragé en parallèle avec la route et le chemin des Mottais. Une fois désarmés, ils étaient par 2, les mains derrière la tête, un d'entre eux avait mal aux pieds, il s'est retrouvé assis sur le capot d'une Jeep.*

Après la distribution des cigarettes, pains d'épices et chewing-gum, le convoi est reparti en direction de Saint-Denis d'Orques*. Tôt dans l'après-midi, un commando de tirailleurs sénégalais débarque sur toutes les routes de la commune, ils avaient pour mission de ratisser la campagne. Il y avait un soldat tous les 50 mètres. Arrivés aux bâtiments de ferme, ils encerclaient le pourtour et une équipe fouillait de la cave au grenier.* ***L'opération pour Blandouet fut terminée aux environs de 20 heures.***

Voilà les habitants libérés avec joie, ils purent reprendre leurs activités quotidiennes. Le 8 août au matin, 2 jeunes Français sont découverts dans un fossé au bout du chemin des Loges, morts portant l'uniforme de soldat allemand, sans arme. ***Monsieur le maire fit le nécessaire pour les inhumer au cimetière de Blandouet****. Leur décès ne fut jamais bien élucidé. Albert Chailleux, l'employé de ma mère âgé de 19 ans, fut séduit par l'armée américaine et, avec l'accord de ses parents, il s'engagea et fut affecté à Strasbourg. Il fut victime de la malchance et se noya dans le Rhin. Il fut rapatrié les jours suivants dans sa famille à Blandouet.*

De tout cœur, je souhaite que la société française rende hommage au courage de ses Libérateurs venus de tous horizons au secours de la France, sauver des vies humaines, « rien de plus précieux sur terre ».
Souvenirs inoubliables.

LA P'TITE COMPAGNIE

La P'tite Compagnie est une association qui a pour but de promouvoir le théâtre d'improvisation. Cette année elle propose des Ateliers «Sûrs d'oser» pendant les vacances scolaires pour les adultes, les adolescents et les enfants. Ainsi que des spectacles.

Renseignements auprès :

Ingrid BARROCHE : 06 40 40 19 08

www.ingridbarroche.com - lapetitecompagnie53@gmail.com

Comité des fêtes de Saint-Jean

L'équipe du comité des fêtes, toujours aussi motivée, est ravie du bilan de l'année écoulée.

Pour l'année 2019, au lâcher de truites, les pêcheurs étaient encore au rendez-vous chacun pouvait se restaurer sur place. La fête communale s'est déroulée dans la joie et la convivialité et sous le soleil. Le vide grenier, le marché local qui s'agrandit petit à petit chaque année et la nouveauté cette année, le rallye voiture, qui a accueilli une vingtaine de voitures, avec un départ le matin pour une balade sur nos petits chemins de campagne, et une deuxième balade l'après-midi. Nous remercions, tous les participants ainsi que tous les habitants et leurs familles, pour leurs participations aux différentes animations que nous organisons tout au long de l'année, dans le but de passer des moments de convivialité et de partage entre nous.

Nos manifestations pour l'année 2020 : le lâcher de truites, n'aura peut-être pas lieu, pour travaux au plan d'eau qui devrait commencer en début d'année. L'assemblée communale se déroulera le week-end du 20 juin et notre soirée entrecôte en octobre. Nous remercions l'équipe du conseil municipal pour la subvention accordée.

La Présidente
Nelly COUSIN

Le comité des fêtes de Blandouet

Encore cette année, tout un programme de fêtes réalisées dans un esprit de convivialité et de coopération entre bénévoles.

3 dîners, couscous en février, tartiflette en avril et bourguignon en octobre ont été bien appréciés.
L'après-midi « œufs de Pâques », s'est déroulée au plan d'eau suivi d'un goûter avec les parents.
Le feu de la Saint Jean n'a pu être allumé suite à l'interdiction préfectorale, mais le pique-nique a bien eu lieu au plan d'eau malgré tout.

L'assemblée, fin août, en présence d'un chanteur, Philippe de Bruz qui a animé le repas et fait danser l'après-midi sous la halle, a réuni une centaine de convives. Quelques jeux ont amusé les enfants au cours de l'après-midi.

Début décembre à nouveau le village se parera de branchages et paquets-cadeaux et de quelques illuminations et chacun espère que le Père Noël sera de la partie avec ses friandises, pour partager un goûter dans la salle des fêtes toute décorée !

Le président,
Stéphane CHAUVEAU

Le club de la verte charnie

Avec ses 25 adhérents, le club se réunit chaque dernier jeudi du mois autour d'un repas à la salle des fêtes, commandé auprès du restaurateur de St Jean ou du traiteur de Blandouet. L'été, ce sont des pique-niques au plan d'eau avec l'utilisation du barbecue.

L'après-midi se répartit entre jeux de pétanque, cartes, triomino, suivis du goûter.

En mars, nous avons déjeuné au restaurant des grottes à Saulges pour fêter les 90 ans de notre doyenne, Marie Nedelec, qui malheureusement nous a quitté trop rapidement début mai !

Le club a participé à la journée de l'amitié inter-clubs.

2 sorties ont eu lieu : en mai, découverte de la ville de l'Aigle avec son musée de la musique. Puis visite de l'entreprise BOHIN, qui continue à assurer la fabrication d'aiguilles et d'épingles bien réputées.

En juin, balade en tracteur à Cherrueix à marée basse, près de Pontorson, à la découverte de la pêche, des élevages de moules, puis visite du Mont St Michel l'après-midi.

Et en octobre, nous étions 16 à profiter d'une balade en calèche en groupe au domaine de Dansé à Saulges.
Nous avons toujours plaisir à nous retrouver chaque mois dans une bonne ambiance.
La porte du club reste ouverte, même à ceux qui n'auraient pas encore 60 ans !

La présidente,
Nicole BAUDRY

Association pour le pays de Blandouet

SCI Pour le Pays de Blandouet et Association du même nom :
Petit rappel : fin 2016, une SCI Pour le Pays de Blandouet a été constituée pour l'acquisition et la rénovation d'une maison située au n° 7 place Adam Becker à Blandouet, par un groupe de 17 « donateurs ou sociétaires » : en vue d'en faire un local d'accueil tout public au rez de chaussée et à l'étage, un appartement de 80 m².

Une Association pour le Pays de Blandouet s'est aussi constituée. Elle aura l'organisation, la gestion des activités de la grande salle du rez de chaussée, deux types sont envisagés . Tout d'abord, cette salle sera un lieu d'accueil et de convivialité, ouvert à tous grâce à des bénévoles, avec : coin-café, accès internet, coin lecture, etc.... et aussi un réseau d'échanges de savoirs et des animations y compris pour les jeunes. Dans cette salle, nous ferons des achats groupés à destination des adhérents, le plus possible dans l'alimentaire.

Les travaux de gros œuvre sont en bonne voie d'achèvement : un artisan a rénové la toiture et fait son isolation. La dalle du rez de chaussée a été refaite ainsi que les deux planchers, l'escalier d'accès à l'appartement, les portes et fenêtres neuves sont posées, Nous commençons les travaux d'aménagement, avec électricité, eau et évacuation, etc. Merci à tous les travailleurs bénévoles en particulier à ceux qui conduisent le chantier : Richard, Gérard et Bernard

Notre Association pour le Pays de Blandouet est en attente de la fin des travaux août 2020. Cette année encore une vingtaine de personnes étaient présentes à l'assemblée générale du 20 septembre 2019 dans ce bâtiment appelé : « AU COIN DE LA RUE »

Encore bravo à tous les travailleurs bénévoles et bon vent dans ce projet...

Jean Claude DORIZON

Randonner avec CHARNIE RANDO

Charnie Rando est encore une jeune association (2011). Elle a pour objet de favoriser, développer et promouvoir des actions et activités sur le thème de la randonnée dans la Charnie. Son action se trouve au sein de la randonnée pédestre pour faire la découverte, la sauvegarde de l'environnement, promouvoir le tourisme et développer le plaisir d'être ensemble. L'association Charnie Rando protège autant que possible le patrimoine des sentiers, participe à la veille et à protection et l'entretien des itinéraires, elle organise des randonnées.

Pour information, en 2012, Charnie Rando avait 27 adhérents, nous étions 86 l'an dernier, habitants de Blandouet et des communes environnantes.

Depuis l'origine, nous avons fait évoluer dans leur forme initiale nos activités, à savoir :

• une randonnée par mois le dimanche, mais aussi le mardi suivant (le même itinéraire), sur une distance variant de 8 à 12 kilomètres sur une demi-journée. Un programme trimestriel est réalisé et diffusé à chaque adhérent. Pour ce groupe, nous avons fait une randonnée exceptionnelle sur trois jours avec hébergement au Centre AVAC de Thésée (Loir et Cher), pendant le week-end de Pentecôte : avis unanime des 25 personnes présentes, ce fut merveilleux... Et pour clore l'année (due notre calendrier), nous avons effectué en juin une rando journée avec pique-nique tiré du sac : de Blandouet vers l'étang des Faucheries.

• Dans le programme de nos randonnées, nous avons aussi un public de Rando Cool, itinéraires de un à deux kilomètres dans un lieu de patrimoine. Cette randonnée se termine par un moment de convivialité avec gâteaux, jus de pommes et café. Ces Rando Cool ont lieu le vendredi tous les quinze jours à la belle saison. Ce groupe a beaucoup progressé en effectif : nous sommes une vingtaine de personnes à chaque sortie.

• Dernière activité, la rando aux lampions est devenue une tradition depuis quelques années. Celle-ci se termine par un repas pris en commun dans le village choisi.

Vous connaissez l'adage, on ne dira jamais assez : ***« la randonnée, c'est la santé »*** , nos randos se font dans la bonne humeur, la rencontre et la convivialité...

Dernière chose, pour faire partie de l'association, il faut adhérer aux statuts et s'acquitter de la cotisation annuelle pour recevoir le calendrier, merci de contacter le 06 07 57 98 78 si vous souhaitez y participer.

Au nom du groupe de Charnie Rando, son président,
Jean Claude DORIZON

Ateliers d'histoire de la Charnie

Des « événements de la vie », tout particulièrement le décès de la doyenne de Blandouet, Marie Nédélec, membre de la première heure de notre association et dont nous venions de fêter les 90 ans, mais aussi le déménagement d'un membre très actif, le manque de disponibilité, les soucis de santé des uns et des autres, bref, les aléas du quotidien ont affecté notre équipe de rédaction du petit Babillard illustré.

De plus, ils se sont produits au moment où nous devions consacrer beaucoup d'énergie pour fêter les 15 ans de notre journal. Rien d'extraordinaire mais quand on doit respecter une date de parution, cet ensemble de raisons a fait que nous n'avons pas été en mesure de sortir le numéro 30 à la date prévue.

Suite à cela il nous a fallu un peu de temps pour faire le point sur nos activités et notre fonctionnement. Nous nous sommes donc réunis à plusieurs reprises et sommes heureux de vous annoncer que le numéro 31 paraîtra ainsi mi-mars 2020 en lieu et place du numéro 32. Mais parfois un contre-temps peut être une chance ! Si par exemple vous mettiez ces quelques mois à profit pour nous écrire et nous dire ce que représente le petit Babillard pour vous, comment vous l'avez connu, quelles sont les rubriques que aimez plus particulièrement, ce que aimeriez y trouver, etc. nous vous en serions très reconnaissants.

A côté de la parution qui va donc se poursuivre, nous avons aussi des projets ! Parmi ceux-ci nous voudrions donner un nouvel élan à notre site Internet de « La pierre babillarde ». Conçu il y a 15 ans, nous n'avons pas eu le temps d'y intégrer les nombreuses possibilités d'interaction et d'échanges avec les internautes. Parallèlement au comité de rédaction du petit Babillard, notre souhait serait donc de mettre en place un réseau composé d'un référent du site Internet dans chaque commune. Si ce projet vous intéresse, ou tout simplement si vous souhaitez en savoir plus, contactez-nous !

Enfin ce bulletin nous donne l'occasion de remercier chaleureusement la municipalité pour son fidèle soutien. Blandouet-Saint-Jean fait partie de ces communes qui savent qu'elles ne peuvent vivre et se développer qu'en restant ouvertes sur leur environnement, et cette Charnie qui nous unit est une bonne opportunité pour le montrer.

Encore merci à tous et à bientôt !

Pour l'équipe des Ateliers d'histoire de la Charnie
Frédéric Baudry
Directeur de la publication « Le petit Babillard illustré »

Club de la Gaieté Génération Mouvement

Le 6 février 2019, avait lieu notre assemblée générale en présence de tous les adhérents, de Madame Solange Schlegel Maire déléguée et de Monsieur Claude Derouard Maire de notre commune nouvelle.

Etaient aussi présents, Messieurs Yvon Delcourt et Michel Dalibard respectivement : président et vice-président de Génération Mouvement venus présenter leurs différentes activités. A l'issue de cette assemblée générale, une galette des rois et le verre de l'amitié clôturaient cette réunion.

Nos principales activités de l'année 2019 étaient les suivantes : Le mercredi 13 mars, après-midi crêpes, le mercredi 20 mars concours de belote du club. Le jeudi 28 mars concours cantonal de belote et de pétanque à Chammes. Le 3 avril, le club participait au défilé du carnaval des enfants des écoles à la salle des fêtes de Saint Jean Sur Erve. Le dimanche 7 avril, notre repas annuel avait lieu au restaurant de l'Erve réunissant tous ses adhérents. Le mercredi 15 mai à 14 heures, fêtes des chorales à Torcé-Viviers. Le mardi 28 mai, pique-nique territorial au plan d'eau à Torcé-Viviers. Du 1er au 8 juin, une vingtaine d'adhérents participaient au voyage organisé par Génération Mouvement 53 à la Grande-Motte et sa région. Le mercredi 12 juin, barbecue pour tous les adhérents.

Le Club de la Gaieté remercie la municipalité pour la subvention accordée en 2019. Il remercie aussi toutes les personnes qui participent à la chorale ainsi qu'à toutes nos activités.

Le Club de la Gaieté recrute toujours de nouveaux retraités, ils seront les bienvenus.

Le Président,
Jean-Claude BRUNEAU

Football Club Saint-Jean-sur-Erve

La saison 2018-2019 du club s'est bien passée, que ce soit pour les jeunes (U7, U9) aux entraînements les mercredis après-midis ainsi que les samedis pour les matchs et les plateaux. Nous repartons cette année avec les trois plus jeunes catégories : U7, U9 et U11. Les dirigeants et joueurs déjà présents, seraient ravis de voir de nouveaux jeunes arriver au sein de leurs équipes pour que le club continue à évoluer.

Le club remercie ses joueurs, ainsi que leurs parents qui s'investissent chaque samedi. Il remercie aussi la mairie pour la subvention perçue et les agents d'entretien pour le maintien de la tonte régulière du terrain de foot. ***Pour toutes informations complémentaires, merci de contacter le Restaurant de l'Erve ou Benjamin COUSIN au 06 88 94 12 49.***

Comptes rendus des réunions

De gauche à droite, 1er rang : Jean-Claude BOUGEANT - Jean-Claude DORIZON - Fabienne HARAN - Patrick COUSIN - Jacques LÉTARD - Rémi BEAUPIED - Nicole BAUDRY - Nadège GENESLAY - Claude DEROUARD.
2ème rang : Julien VANNIER - Hervé ROYER - Solange SCHLEGEL - Richard MARTEAU - Jacky DEROUIN - Christophe BRUNEAU - Emmanuel TATIN - Ludovic BOUL - Philippe WAROT - Stéphane CHAUVEAU.

RÉUNION DU 13 NOVEMBRE 2018

TARIFS DES CONCESSIONS

Suite à la commune nouvelle, il faut harmoniser les tarifs des concessions :

Cimetière de Saint Jean Sur Erve et Blandouet	
Concession cimetière	
15 ans	250 € les 2 m²
30 ans	350 € les 2 m²
	½ tarif pour les concessions enfants d'un mètre carré
Cavurne (terrain+cavurne)	
15 ans	200 €
30 ans	300 €

Le conseil décide d'appliquer les tarifs ci-dessus et de supprimer la concession de 50 ans.

VENTE DU RESTAURANT DE SAINT JEAN SUR ERVE

En juillet 2018, la commune a proposé aux locataires actuels d'acheter le restaurant. Après vote du 17 juillet 2018, les élus proposent 60 000.00 € net vendeur. Les locataires acceptent l'achat dans ces conditions. Le vote donne un accord unanime.pour vendre le restaurant 14 rue nationale à Saint Jean Sur Erve, à M. et Mme LEROYER au prix cité et désigne Maître Sophie MESLIER-LEMAIRE, notaire.

RÉUNION DU 5 FEVRIER 2019

CRÉATION DES VOIES ET LIEUX-DITS

Une mise à jour de toutes les adresses et lieux-dits est demandée aux communes afin de mettre à jour le fichier de « Banque Nationale d'Adressage », nécessaire pour la généralisation de la fibre optique. Chaque maison doit avoir un numéro. Ce document a été complété suivant la numérotation de la poste. Le tableau a été vérifié par la DGFIP de Laval, il s'avère qu'il manque des délibérations approuvant les créations de lieux-dits ou de voies, comme suit : * *Passage du Charron* * *La Maison du Patis* * *Les Petites Menestières* * *La Sechetière,* dans ce cas inutile de créer la voie *Les Lagunes.* Le conseil décide à l'unanimité de créer les lieux-dits et voies ci-dessus.

VALIDATION DES LIEUX-DITS

Suite au mail de la DGFIP de Laval du 12 décembre 2018, il est demandé de valider l'orthographe de certains lieux-dits, incohérence entre le cadastre et la réalité du terrain : La Bafforière (à Blandouet) et La Baforière (à Saint Jean Sur Erve). Le conseil valide l'orthographe des lieux-dits ci-dessus.

VALIDATION DU TRACÉ D'UNE VÉLO ROUTE SUR LE TERRITOIRE DES COËVRONS

L'itinéraire proposé par Mayenne Tourisme est présenté par courrier le 20 décembre 2018. C'est une boucle alternative à la Vélofrancette (chemin de halage de la Mayenne) qui suit le trajet de Mayenne vers Entrammes. Cet itinéraire a reçu un accord du Conseil départemental et régional mais le tracé doit être validé par les communes traversées. Le conseil valide ce tracé du vélo-route.

ADMISSION EN NON-VALEUR DE PRODUITS IRRÉCOUVRABLES

M. Philippe BOISGERAULT - Trésorier-receveur municipal - présente plusieurs demandes d'admission en non-valeur pour 137.70 €, sur 3 titres de recettes entre 2015 et 2016, Les procédures juridiques de recouvrement dont il dispose ayant été mises en œuvre, il est proposé au conseil d'admettre en non-valeur ces titres de recettes n°3633440515. Le conseil décide d'admettre en non-valeur la n°3633440515 pour 137.70 €

VOTE DES SUBVENTIONS 2019

Voici les demandes de subventions des associations :

ASSOCIATIONS	Vote
U.D.A.F.	100 €
Société de Pêche	100 €
SPA	100 €
Foot de Saint Jean Sur Erve	500 €
Comité des Fêtes de Saint Jean	300 €
Comité des Fêtes de Blandouet	300 €
Club de la Gaité	300 €
Atelier de la Charnie	300 €
AFN Saint Jean Sure Erve	300 €
APE	400 € + 350 € Subvention exceptionnelle pour remboursement achat matériaux foot
Comité d'échange jumelage	200 €
Club de la Verte Charnie	300 €
Charnie Rando	150 €
M.N.E	0 €
Restaurants du cœur	100 €
La p'tite compagnie	100 €
TOTAL	**4 000 €**

RÉUNION DU 26 MARS 2019

DEVIS FABRICATION DE 3 MAINS COURANTES À L'ÉGLISE DE BLANDOUET

Suite au devis de l'entreprise LETESSIER, Evron pour la fabrication et la pose de 3 mains courantes à l'église de Blandouet : montant de 1 767 € HT, le conseil municipal accepte à l'unanimité ce devis de 2 120.40 € TTC

DEVIS VOIRIE RUE MARÉCHAL FERRANT À BLANDOUET

Suite au devis de la communauté de communes pour la réalisation de bi-couche et tri-couche dans la rue Maréchal Ferrant : 4 670.00€ HT, le conseil accepte à l'unanimité ce devis de 5 604.00 € TTC

APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2018

COMPTE ADMINISTRATIF 2018 DE LA COMMUNE

M. DEROUARD présente le compte administratif du budget général 2018 :

- Dépenses de fonctionnement : 403 554.12 €
- Recettes de fonctionnement : 493 290.97 €
- Résultat exercice : 89 776.85 €
- Excédent et report : 91 851.69 €
- Résultat de clôture 2018 : 177 528.54 €
- Dépenses d'investissement : 219 274.56 €
- Recettes d'investissement : 231 058.79 €
- Résultat exercice : -11 784.23 €
- Excédent et report : - 8 747.52 €
- Résultat de clôture 2018 : 3 036.71 €

Le conseil adopte à l'unanimité le compte administratif 2018 du budget général conformément aux documents.

COMPTE ADMINISTRATIF 2018 BUDGET LOTISSEMENT

M. DEROUARD présente le compte administratif du budget annexe du Lotissement de l'Allée Verte 2018 : après vote, le compte administratif 2018 du budget annexe du Lotissement de l'Allée Verte est adopté à l'unanimité : dépenses / recettes à 6 377.33€.

APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2018 PAR M. BOISGÉRAULT, RECEVEUR DES BUDGETS

Le conseil après présentation des budgets primitifs et supplémentaires de 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, et l'ensemble des mesures... Après avoir approuvé les comptes administratifs de 2018, déclare que les comptes de gestion dressés pour 2018 par le receveur visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

AFFECTATION DU RÉSULTAT 2018

Budget Commune

Le conseil, après avoir entendu le compte administratif de la commune de Blandouet-Saint Jean 2018, statuant sur l'affectation du résultat de 2018. Le conseil, à l'unanimité affecte au 002 un montant de 177 528.54 €, et au 1068 un montant de 4100 €.

Budget lotissement Allée Verte

De même, après avoir entendu le compte administratif du budget annexe Lotissement Allée Verte de la commune de Blandouet de 2018, statuant sur l'affectation du résultat 2018, le conseil affecte au 002 un montant de 4100 € à l'unanimité,

VOTE DES TAUX DES IMPÔTS DIRECTS LOCAUX 2019

Le conseil décide d'appliquer les taux pour 2019

- Taxe d'habitation : 16.73
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 15.18
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 24.97

BUDGETS 2019 :

BUDGET COMMUNE BLANDOUET-SAINT JEAN :

Le budget s'équilibre en dépenses et recettes de fonctionnement et présente un excédent :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

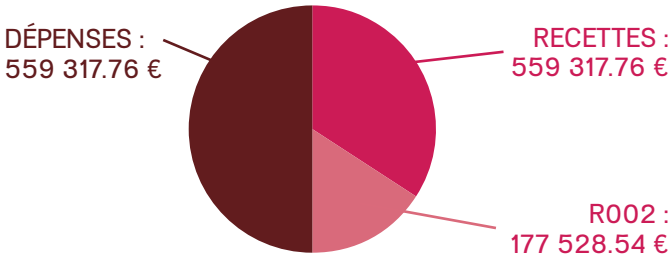

SECTION D'INVESTISSEMENT

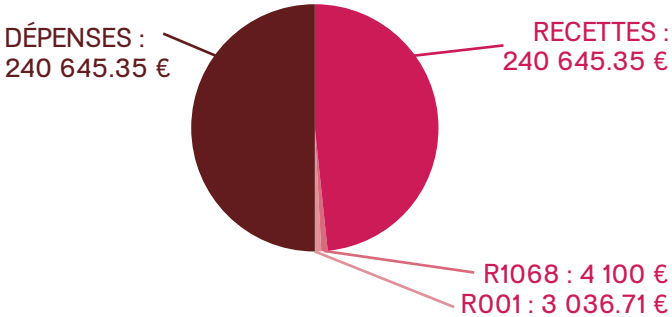

BUDGET LOTISSEMENT BLANDOUET :

Ce budget du Lotissement se présente en dépenses et recettes de façon identique :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

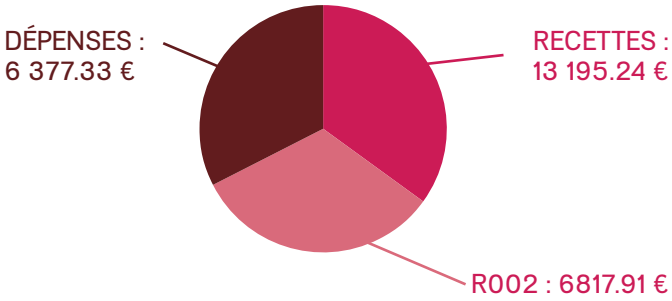

SECTION D'INVESTISSEMENT

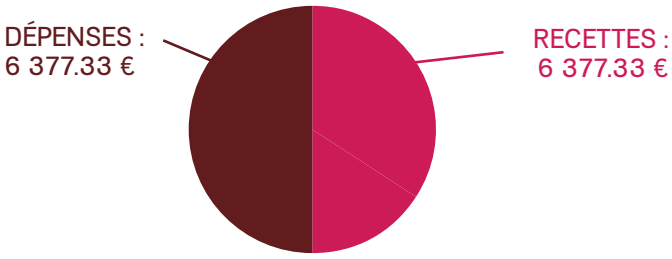

INDEMNITÉ DE CONSEIL DU TRÉSORIER

L'indemnité de conseil est présentée en 2019 pour M. BOISGÉRAULT Philippe, attribuée à titre personnel. Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil décide d'accorder à M. BOISGÉRAULT le bénéfice de cette indemnité de 428.81 € brut.

APPROBATION DES HONORAIRES DE L'ARCHITECTE DES TRAVAUX SALLE DES ASSOCIATIONS

Les honoraires de M. THELLIER, architecte s'élèvent à 7 800€ HT. À l'unanimité, le conseil décide d'accepter la proposition de l'architecte de 7800€ HT

APPROBATION DU RÈGLEMENT DU CIMETIÈRE

M. le Maire expose au conseil le nouveau règlement du cimetière. A l'unanimité, le conseil approuve ce nouveau règlement.

ACCEPTATION DÉFINITIVE DES LEGS DE BLANDOUET

Pour rappel :

- Délibération du 20 mai 2014 de la commune de Blandouet, acceptation du legs de Mme Querville avec entretien et fleurissement de la tombe à la Toussaint à titre bénévole par le Maire ou son représentant, hors de tout financement public.
- Requête de Mme QUENAU auprès du Tribunal Administratif de Nantes
- Audience 2 novembre 2016, requête rejetée de Mme QUENAU au Tribunal Administratif de Nantes
- Délibération du 1er mars 2017 acceptant les legs de la commune de Blandouet - Saint Jean

Le maire demande au conseil de se prononcer d'une façon définitive dans l'acceptation du legs de Mme Querville, et ce, dans les conditions décrites par celui-ci. Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil accepte définitivement le legs et autorise le maire ou un adjoint à signer tous les documents de ce dossier.

AVIS DU PLUI DES COËVRONS

Le maire expose au conseil les éléments suivants : le PLUi des Coëvrons a été prescrit par le conseil communautaire le 14 décembre 2015. Dès juin 2016, le travail d'élaboration de ce document d'urbanisme a été engagé. Le 24 mars 2017, les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables (PADD) a été débattu en conseil communautaire, après que les conseils municipaux du territoire aient été invités à le faire. Puis, un travail d'écriture du règlement d'élaboration des plans de zonage et des orientations d'aménagement et de programmation s'est engagé. Le 7 mars 2019, le conseil communautaire des Coëvrons à arrêté ce projet de PLUi. Il appartient au conseil municipal d'émettre un avis sur ce projet.
Le conseil émet un avis favorable à ce PLUi des Coëvrons

AVENIR DE L'ÉCOLE

Un sondage a été réalisé par l'APE concernant la reconduction des TAP à la rentrée prochaine, sur 22 votants : 3 votes POUR la reconduction des TAP 19 votes CONTRE la reconduction des TAP.
M. GALOU, Inspecteur d'Académie de notre secteur constatant une baisse de nos effectifs, nous soutient dans la volonté de rencontrer les communes avoisinantes en vue d'un éventuel regroupement scolaire. Un courrier a été envoyé aux communes de Thorigné-en-Charnie, Saulges, Saint-Pierre-sur-Erve et Chémeré-le-Roi proposant une réunion maires et adjoints pour que cette problématique soit communiquée à leurs conseils respectifs.

CRÉATION D'UN POSTE NON PERMANENT : ADJOINT ADMINISTRATIF

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité (mise à jour des cimetières de Blandouet et Saint Jean Sur Erve). Il est créé le 8 avril 2019 à l'unanimité, un emploi non permanent à temps incomplet de 17h30mn / semaine par contrat selon l'article 3 - 1° de la loi n°2012-347. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales sont inscrits au budget en cours. La présente délibération prendra effet au 8 avril 2019.

RÉUNION DU 7 MAI 2019

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE - VICTOR HUGO

L'académie a accordé une subvention de 1 436 € pour une bibliothèque à l'école. A l'unanimité, le conseil décide de reverser 1 436 € au compte 6574 pour l'école Victor Hugo.

REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR ORANGE

Selon les articles L 2333-84, R 2333-105 et R 2333-109 du Code Général des Collectivités Territoriales, le concessionnaire est tenu de s'acquitter auprès des communes des redevances dues au titre de l'occupation du domaine public par les ouvrages de ORANGE. En 2019, il est de 1 982.42 € pour BLANDOUET - SAINT JEAN. Le conseil accepte ce versement de 1 982.42 € Orange pour 2019.

DEVIS : ÉLABORATION DES PLANS DES 2 CIMETIÈRES (DCM0407052019)

M. le maire à proposé de réaliser des plans des 2 cimetières par un géomètre, devis de : SARL Patrick ZUBER (1 956 € TTC) et CABINET HARRY LANGEVIN (1 494 € TTC). Le conseil accepte à l'unanimité le devis HARRY LANGEVIN de 1 494 € TTC.

ACHAT D'UN DÉFIBRILLATEUR ET DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA CNP

Il est possible de commander en achat groupé un défibrillateur avec les Coëvrons. La loi n°2018-527 du 28 juin 2018 relative au défibrillateur cardiaque nous y oblige pour la salle socioculturelle classée catégorie 4. Il sera posé à côté de la porte d'entrée :

Défibrillateur et ses accessoires		
1 551.29 € HT	1 861.54 € TTC	50 %
Armoire extérieure chauffante		
473 € HT	567.60 € TTC	50 %
Formation 50 € /personne		
500 € HT	600 € TTC	50 %

Le conseil accepte à l'unanimité le devis Beauplet 1861,54 € et sollicite CNP Assurances une subvention de 50% de l'acquisition

ÉCHANGE DE TERRAIN

Le maire expose la convention de mise à disposition avec la SAFER des terres dont la commune est propriétaire : 6ha 53a 58ca, arrivée à échéance 2018 et n'est pas renouvelable. Il a été décidé de borner une partie du terrain : 6000 m² pour la commune. Ensuite la commune fera un échange entre AB70 et ZL109. Un contrat de location sera fait pour le reste de ZL109. Un acte notarié sera réalisé : AB 70 à M. et Mme CARTIER et ZL 109 appartenant à la commune. Le conseil accepte à l'unanimité le devis du géomètre ZUBER de 990 € HT.

ORGANISATION SCOLAIRE

Suite à notre courrier les communes de Saulges, Thorigné en Charnie, Chémeré le Roi et Saint Pierre Sur Erve ont souhaité nous rencontrer le 22 mai, 20h30 à la mairie de Saint Jean Sur Erve avec maires et adjoints de chaque commune et un représentant de chaque conseil d'école. Le conseil décide d'attendre la réunion du 22 mai pour envisager des décisions.

RÉUNION DU 2 JUILLET 2019

ADMISSION EN CRÉANCES ÉTEINTES

Le conseil, après délibération, admet en créances éteintes, la somme de 5 997.00 € au budget principal (ex 2017-2018), suite au jugement du 18 avril 2019.

AVANT-PROJET - AMÉNAGEMENT DE L'ANCIENNE CANTINE : SALLE DES ASSOCIATIONS ET CONSTRUCTION DE SANITAIRES

Par délibération en date du 26 mars 2019 approuvant le coût de la maîtrise d'œuvre, l'agence THELLIER a envoyé un devis estimatif des travaux par corps d'état :

- **Lot 1 :** gros œuvre VRD : 16 320 € HT
- **Lot 2 :** charpente et ossature bois et couverture : 7 800 € HT
- **Lot 3 :** menuiseries intérieures et extérieures : 3 000 € HT
- **Lot 4 :** chape carrelage faïence : 1 800 € HT
- **Lot 5 :** cloisons isolation : 3 910 € HT
- **Lot 6 :** peinture revêtements muraux : 3 500 € HT
- **Lot 7 :** électricité VMC : 14 550 € HT
- **Lot 8 :** plomberie sanitaires : 4 640 € HT
- **Lot 9 :** métallerie : 2 500 € HT
- **Soit un total prévisionnel travaux :** 62 000 HT
- **Honoraires architecte :** 7 800 € HT
- **Bureau de contrôle, SPS :** 2 500 HT
- **DIAG Amiante plomb :** 500 HT
- **Nouveau branchement Enedis :** 1 500 HT

Après en avoir délibéré, le conseil valide l'avant projet ci-dessus.

NOMINATION COORDONNATEUR COMMUNAL

Le recensement de la population aura lieu du 16 janvier au 15 février 2020. Deux agents et un coordonnateur communal doivent être désignés pour l'effectuer. Le conseil nomme Séverine DATY, coordonnateur communal.

ORGANISATION TEMPS SCOLAIRE 2019-2020

Suite au Conseil d'école du 17 juin 2019, celui-ci a voté pour le retour à 4 jours en supprimant les TAP. La commune a envoyé une demande de dérogation auprès de l'inspecteur d'académie le 21 juin 2019. Il appartient au conseil municipal de valider (ou pas) cette décision. Résultats du vote à bulletins secrets : votants : 14 - pour : 13 - abstention : 1. Le conseil valide le retour à 4 jours / semaine (Lundi - Mardi - Jeudi - Vendredi 9h - 12h / 13h30 - 16h30), et supprime les TAP.

PROPOSITION RACHAT PARCELLE LOTISSEMENT LA GÉLINIÈRE

Le maire propose le rachat de la parcelle restante dans le lotissement la Gélinière de 815 m². Le prix en 2008 était de 15 € le m². Proposition est faite à 5000 € la parcelle.

TARIFS CANTINE-GARDERIE 2019-2020

	Enfant	Adulte	Personnel	Stagiaire
CANTINE	3,20 €	6,10 €	3,05 €	4,60 €
GARDERIE	1.35 €			

Le conseil décide à l'unanimité de ne pas augmenter les tarifs de la cantine et de la garderie.

DEVIS APAVE : CONTRÔLE TECHNIQUE DE CONSTRUCTION + MISSION RELATIVE À LA VÉRIFICATION DE L'ACCESSIBILITÉ + COORDINATION SPS

Le maire présente le devis pour le contrôle technique de construction, mission relative à la vérification de l'accessibilité et la coordination SPS de chez APAVE pour la salle des associations : contrôle technique : 1 292.50 €, vérification de l'accessibilité des constructions aux personnes handicapées : 50 €, coordination SPS niveau 3 : 950 € HT. Soit au total 2 751 € TTC. Le conseil valide le devis de 2 751 € TTC

DEVIS APAVE : DIAGNOSTIC AMIANTE ET PLOMB

Le maire présente le devis pour les diagnostics amiante et plomb, salle des associations, : amiante : 210 € HT plomb : 150 € HT. Soit 432 € TTC. Le conseil valide ce devis de 432 € TTC

RÉUNION DU 26 SEPTEMBRE 2019

DEVIS : ACQUISITION TABLES ET CHAISES POUR LA SALLE DES ASSOCIATIONS

Le maire présente le devis de SEMIO pour l'acquisition de chaises et tables : 50 chaises vanoises beige 973 € et 12 tables 120x80 1 632.48 €, soit au total 3 126.58 € TTC. Le conseil valide le devis de SEMIO de 3 126.58 € TTC

DEVIS : ACQUISITION MEUBLES ET FOURS SALLE DES ASSOCIATIONS

Le maire présente le devis pour l'acquisition de meubles et fours pour la salle des associations. Le conseil le valide pour : meuble de rangement bas, plaque électrique, four à air pulsé pour un coût avec la main d'oeuvre soit 5 946 € TTC

DEVIS : DÉLIVRANCE DONNÉES CADASTRALES

Le maire informe le conseil qu'il est possible de revoir les catégories des maisons suite à la commission des impôts de mars 2019. Afin de travailler le sujet, il faut obtenir les fichiers H1 des propriétaires. La DGFIP demande 642 € pour cet envoi. Le conseil valide le devis de la DGFIP à 642 € TTC

MODIFICATION DE LA RÉGIE DE RECETTES

La commune, le conseil d'école et l'APE ont décidé de mettre en place des ateliers créatifs le mercredi (1 fois par mois environ). Il a été décidé de demander une participation des parents de 2 € par atelier et par enfant. Mais il faut modifier la régie de recettes. Le conseil accepte de modifier, en ajoutant à l'article 3 les ateliers créatifs.

SUPPRESSION DU POSTE « ADJOINT ADMINISTRATIF »

Suite au départ en retraite de la secrétaire de mairie de Blandouet et afin d'assurer une permanence, il est prévu une nouvelle organisation entre les 2 mairies et les 2 agents administratifs. Ainsi, le conseil décide de supprimer un poste d'adjoint administratif.

AUGMENTATION DU TEMPS DE TRAVAIL « POSTE SECRÉTAIRE DE MAIRIE » ET « POSTE CHARGÉE D'ACCUEIL »

Le maire propose au conseil de porter la durée de travail de l'adjoint administratif principal à 23h/semaine et de même pour le 2ème agent à 16h/semaine au 1er octobre 2019. Le conseil décide d'augmenter les heures de travail comme décrit.

AVIS SUR L'ENQUÊTE PUBLIQUE : DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE DE LA SAS POULTRY FEED COMPANY, POUR EXPLOITER UNE USINE DE TRAITEMENT DE CO-PRODUITS DE VOLAILLES, ZA DE L'ORIOLET À VAIGES.

Une enquête publique se déroulera sur la commune de Vaiges du lundi 30 septembre au mardi 29 octobre 2019 concernant la demande présentée par la SAS Poultry Feed Company (FPC), ayant son siège social Z.I Saint Laurent à Sablé sur Sarthe (72), Le projet prévoit l'épandage sur diverses communes dont Blandouet-Saint jean. Le dossier de l'enquête est disponible à la mairie de Vaiges, et sur (www.mayenne.gouv.fr).
Après vote les résultats sont : votants : 15 - abstention : 1 - pour : 14. Le conseil émet un avis favorable à cette enquête publique.

DEVIS : ÉDITION BULLETIN MUNICIPAL 2019

Le maire présente le devis Studio Sauvage pour l'édition du bulletin municipal 2019 en 325 exemplaires, conditions de 2018 pour un montant de 3 192.09 € TTC. Le conseil valide ce devis de 3 192.09 € TTC

DEVIS : DÉMOLITION ET CRÉATION PENTE DOUCE POUR ACCÈS PLAN D'EAU - RUE NATIONALE

Le maire présente 2 devis pour la démolition des marches et création d'une pente douce au plan d'eau du côté rue Nationale (une rambarde et chicane seront posées afin de sécuriser la descente) : devis Gobin : 2 490 € TTC, devis SARL ATP 3T 3 356.88 € TTC. Le conseil valide le devis de Gobin TP pour un montant de 2 490 € TTC.

MODIFICATION DU PRIX DE VENTE DE LA BOULANGERIE

Le maire rappelle que la boulangerie est en vente depuis 2016 sans aucune visite... Il est proposé de revoir le prix de vente à 60 000 € net vendeur. Le conseil accepte de la mettre en vente à 60 000 € net vendeur.

RÉUNION DU 15 OCTOBRE 2019

VALIDATION DES TRAVAUX SUR L'OUVRAGE DE LAUNAY ET CURAGE DU PLAN D'EAU À SAINT JEAN SUR ERVE

Considérant les échanges entre le bureau d'étude Hydro Concept, le Syndicat entre Mayenne et Sarthe et les adjoints de la commune le 4 Juillet 2019 et la présentation d'un aménagement par Xavier SEIGNEURET, Technicien de rivière du Syndicat de Bassin entre Mayenne et Sarthe, le 26 Septembre 2019 ;
Considérant que le Syndicat de Bassin entre Mayenne et Sarthe, prendra la maîtrise d'ouvrage de ces travaux et son financement hors subventions. La maintenance du système de pompage sera prise en charge par la Mairie.
Le m aire propose au conseil de valider ce projet dans l'état. Le vote est : votants : 17 - abstentions : 2 - pour : 15.
Le conseil approuve le projet présenté par le SbeMS

REDEVANCE DUE AU TITRE DE L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR ENEDIS

Le concessionnaire est tenu de s'acquitter auprès des communes des redevances dues au titre de l'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution et de transport de l'électricité. Le conseil accepte le versement de 209 € par Enedis pour l'année 2019.

RAPPORT ANNUEL SUR LES PRIX ET LA QUALITÉ DES SERVICES - RÉGIE DES COËVRONS

Le maire donne lecture du rapport annuel Régie des Coëvrons.. Le Conseil valide le rapport sur les prix et la qualité des services - Régie des Coëvrons. Cependant le conseil émet un avis sur 2 points :

- Le conseil demande une différenciation des tarifs proposés entre les unités d'habitation et les entités entreprises (restaurateurs, agriculteurs et artisans) avec amoindrissement de leur charge
- Le conseil demande une globalisation des factures par entreprise dans le cas de plusieurs compteurs (ex parcelles agricoles éloignées ayant chacune son compteur) mais l'unité d'habitation doit rester indépendante.

VALIDATION DES MODIFICATIONS DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION PRÉVISIONNELLES 2019

Selon le rapport de la CLECT du 22 janvier 2019, il est proposé d'opérer selon le régime dérogatoire de la révision libre, la modification des attributions de compensations énoncées. Suite à l'avis favorable du bureau communautaire en date du 10 septembre 2019, le conseil déplore le manque de clarté dans les documents, sujet imprécis. Après vote, les résultats sont : votants : 17 - abstentions : 8 - contre : 9.
Le conseil ne valide pas la modification des attributions de compensation prévisionnelles 2019 liées à : la GEMAPI - les équipements transférés- les logements locatifs - la reprises des procédures d'urbanisme - les prestations techniques

MODIFICATION DES STATUTS - COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES COËVRONS

Le maire donne lecture du document de modification.
Le conseil valide ces modifications des statuts.

ADMISSION EN CRÉANCES ÉTEINTES

Les créances éteintes sont des dettes annulées par un jugement de clôture de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif ou effacement de dette prononcée par le Tribunal d'Instance
Les créances éteintes sont des décisions de justice définitives qui s'imposent à la collectivité comme au comptable et les poursuites pour recouvrer les sommes sont rendues impossibles. Ces créances correspondent à des impayés de cantine.
Le conseil émet un avis défavorable à la mesure car il est opposé par manque d'informations sur de tels cas et sans possibilité d'agir avant de telles décisions soient prises par le tribunal.
Le conseil admet en créances éteintes, 1 136.77 € (ex 2017-2018-2019), suite au jugement du 10 octobre 2019.

Mairie de Saint-Jean-Sur-Erve

5, rue Nationale
SAINT-JEAN-SUR-ERVE
53270 BLANDOUET-SAINT JEAN
TÉL : **02 43 90 27 14**
E-mail : blandouet-saintjean@orange.fr
www.saintjeansurerve.mairie53.fr

Horaires de la mairie

Lundi : 9h - 12h30 / 13h30 - 17h15
Mardi : 9h - 12h30
Mercredi : fermé au public
Jeudi : 13h30 - 17h15
Vendredi : 9h - 12h30 / 13h30 - 15h45

Mairie Annexe de Blandouet

2A Route de Rouessé Vassé
BLANDOUET
53270 BLANDOUET-SAINT JEAN
TÉL : **02 43 90 27 41**
E-mail : blandouet-saintjean@orange.fr

Horaires de la mairie

Mardi : 13h30 - 16h45
Jeudi : 9h - 12h

Numéros utiles

URGENCES EUROPÉENNES (depuis un portable)	**112**
SAMU	**15**
POMPIERS	**18**

CABINETS MÉDICAUX
Sainte-Suzanne **02 43 01 40 18**
Vaiges *Transféré à Laval*